

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration
Séance du 25 novembre 2025****Délibération n° 2025-11-40****Objet :** Mise à jour du règlement de fonctionnement de l'EHPAD Henri Vincenot**Président du CCAS :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Présent-e-s :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Antoine PELCE, Madame Maryse ARTHAUD, Madame Virginie DEMARS, Madame Agathe FORT, Madame Muriel BETEND, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT, Monsieur Frédéric GEAI, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN,

Monsieur Mamadou DISSA donne pouvoir à Madame Muriel BETEND

Excusé-e-s :

Madame Laure GUYONVARH, Madame Melouka HADJ- MIMOUN,

Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Monsieur Philippe IMBERT

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet d'informer le Conseil d'Administration de la mise à jour du règlement de fonctionnement de l'EHPAD Henri Vincenot, établissement rattaché au CCAS de Villeurbanne.

Le règlement de fonctionnement est un document obligatoire dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), en application des articles L.311-7 et D.311-37 à D.311-39 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Ce document définit les droits et obligations des personnes accueillies, ainsi que les règles de vie collective au sein de l'établissement. Il précise les conditions de fonctionnement, d'organisation, de sécurité et de participation des résidents, et contribue ainsi à garantir le respect des droits fondamentaux et la qualité de l'accompagnement.

Le règlement de fonctionnement actuellement en vigueur au sein de l'EHPAD Vincenot date de plus de 5 ans sans que nous ayons connaissance d'une date de validation.

Dans le cadre de la préparation de l'évaluation externe à venir, il est nécessaire de procéder à une actualisation de l'ensemble des documents obligatoires, dont le règlement de fonctionnement.

Cette mise à jour permet :

- de mettre en conformité le document avec les textes législatifs et réglementaires récents (notamment les évolutions du CASF et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS) ;
- d'intégrer les évolutions organisationnelles internes de l'établissement (procédures, gestion des absences, sécurité, participation des résidents, etc.) ;
- de répondre aux attendus en terme de documents pour l'évaluation HAS en 2026

La révision du règlement de fonctionnement a été conduite par la direction de l'établissement, en concertation avec :

- les équipes pluridisciplinaires ;
- le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Cette nouvelle version sera présentée pour validation au CVS du 27/11/2025

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la nouvelle version du règlement de fonctionnement de l'EHPAD Henri Vincenot présentée en pièce jointe
- et d'autoriser sa mise en œuvre à compter du 01/01/2026

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 26 novembre 2025
Le Président
Cédric Van Styvendael



Accusé de réception en préfecture
069-266910181-20251126-2025-11-40-DE
Date de télétransmission : 26/11/2025
Date de réception préfecture : 26/11/2025

Page 2 sur 2